

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 février 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL331

présenté par
Mme Barèges et Mme Ricourt Vaginay

ARTICLE 11

À l'alinéa 10 substituer au mot :

« trois »

le mot :

« cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Considérant que les infractions visées aux articles 222-34 à 222-40 du code pénal sont passibles de peines de prison importantes, il est proposé d'harmoniser ces sanctions avec la durée de l'interdiction de paraître dans les aéroports.